Commune de

Richebourg

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 30 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en Salle polyvalente, sous la présidence, de Madame COURTY Bernadette, Maire.

Présents :

B. COURTY, C. MONTEL, S. MERCIER, J. GRENOT, JF. LEFEBVRE, C. MAILLOT, J. BOURGEOIS, R. EBERENA, P. DEMONCHY, C. BRUNET,

Etaient absents excusés :

MN. PEAN DE PONFILLY, donne son pouvoir à S. MERCIER,
A. ALERIC, donne son pouvoir à B. COURTY,
V. CALDIER, donne son pouvoir à C. MONTEL,

Etaient absents

P. EL FADL,
P. DELAITRE,

Nombres de membres

En exercice	:	15
Présents	:	10
Votants	:	13

Date de la convocation : 23 juin 2020
Date d'affichage : 23 juin 2020
Secrétaire de séance : Madame Caroline MONTEL

ORDRE DU JOUR

- CCAS – ajout d'un membre (31)
- Subventions associations (32)
- Attribution du marché enfouissement réseaux et éclairage public à INEO (33)
- Réalisation d'un emprunt pour financer la TVA des travaux Centre Bourg auprès de la CE (34)
- Création de 3 emplois d'agents recenseurs (35)
- Délibération N° 2020.015 rapportée fixation du nb d'adjoint et de conseiller délégués (36)
- Demande d'accord du conseil municipal pour vendre 2 terrains communaux et un grenier (37)
- Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2020 est approuvé.

Délibération n° **2020-031**	Nomenclature Actes : **5.3**

CCAS – ajout de Membres

C. MONTEL rappelle que le renouvellement des nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS a eu lieu le 26/05/2020.
C. MONTEL propose d'ajouter 1 membre élu au sein du Conseil Municipal, MN. PEAN DE PONFILLY et 1 membre nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, C. DUBRAY.

Après avoir conformément à l'article R.123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;
A L'UNANIMITÉ (pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Le Conseil Municipal élit :
1- C. MONTEL
2- C. MAILLOT
3- P. DELAITRE
4- C. BRUNET
5- MN. PEAN DE PONFILLY

Et Madame le Maire désigne :
1- Gisèle SIMO
2- Isabelle DELPIERRE
3- Mirelle DUVAL
4- Emmanuel MERCIER
5- Christiane DUBRAY

Comme personnes faisant parti du Conseil d'Administration du CCAS, non membre du conseil Municipal
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes la jolie.

Délibération n° **2020-032**	Nomenclature Actes : **7.5.5**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,
Vu l'ensemble des demandes de subvention réceptionnées en mairie,
Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ (pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)**

Décide à l'unanimité d'attribuer, les subventions suivantes aux associations :

Association	**Montant Subvention**
GRAL	720 €
Amis de St Georges	200 €
Vivre ensemble	1 600 €
RPN	200 €
Société de chasse	200 €

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2020-033**	Nomenclature Actes : **1.1**

Attribution du Marché Enfouissement réseaux et éclairage public à INEO

Madame le Maire explique que la commission MAPA s'est réunie le 16 juin 2020, pour examiner le rapport d'analyse émis par M. Soler de JSI, relatif à l'enfouissement du réseau télécommunication courant faible et réfection de l'éclairage public en traversée de village.

La commission MAPA a choisi la société **INEO Réseaux Centre (Vernouillet, 28)** pour un montant de **543 411.38 € HT** (soit 652 093.66€ TTC)

Le Conseil Municipal, donne son accord **à l'unanimité** quant à la signature du marché ainsi que de toutes les pièces à venir de celui-ci.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2020-034**	Nomenclature Actes : **7.3**

Réalisation d'un emprunt pour financer la TVA des travaux Centre Bourg

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2020,
Considérant le projet de Centre bourg pour un montant estimé **2 491 128.60 € HT**
(soit 2 989 354.32 € TTC),

Considérant la négociation de Mme le Maire, faite librement dans le cadre de ses délégations, auprès des établissements bancaires des conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment),

Madame le Maire propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0.66 % pour financer la TVA pour un montant de 498 226 € sur 3 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Décide de réaliser **un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne** au taux fixe de 0.66 % pour financer la TVA pour un montant de **498 226 € sur 3 ans**,

- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2020-035**	Nomenclature Actes : **4.2**

Création de 3 emplois d'agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2021,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal n°2019.32 du 04/09/2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** des membres présents :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
De trois postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
Les agents seront rémunérés sur la base des tarifs minimums prévus dans le décret.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantes la jolie.

Délibération n° **2020-036**	Nomenclature Actes : **5.1**

Fixation du nombre d'Adjoints et de Conseiller Délégués : la délibération N°2020.015 du 26/05/2020 est rapportée.

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.
Le Maire précise que la délibération N° 2020.015 du 26/05/2020 est rapportée.
Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints et 1 poste de conseiller délégué.
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide la création de 4 postes d'adjoints et 1 poste de conseiller délégué.

A L'UNANIMITÉ (pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Délibération n° **2020-037**	Nomenclature Actes :

Demande d'accord de principe du conseil municipal pour vendre des biens communaux

Le Maire fait la liste des biens communaux qui pourrait éventuellement, financer une partie des travaux du centre Bourg.

Deux terrains à bâtir (I 72/73) route de Tacoignières que l'on pourrait rediviser en 2 terrains d'environ 600m² chacun.
Un grenier à aménager, situé dans le bâtiment de la boulangerie (H 247).

La grange à côté de la boulangerie.
Le Pré Moulin qui pourrait être divisé.

Le Conseil Municipal, donne son accord de principe **à l'unanimité** pour lancer la prospective concernant certains de ces biens communaux : les terrains route de Tacoignières, le grenier dans la boulangerie et les 2 granges du Pré Moulin , étant entendu qu'un projet de vente devra recevoir l'aval du conseil municipal.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Mme Courty s'assure que tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du lien transmis par mail, sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement à Richebourg sur l'année 2019.

Questions diverses :

1/ Mme Courty propose une visite à tout le conseil municipal de la station d'épuration, de l'église, de l'école et du Pré Moulin, le 12 septembre 2020.
2/ C. Brunet demande s'il y a eu un retour de l'expertise du 12/05/2020 relative aux travaux de GPCV. Mme Courty confirme la réception du rapport et rien de plus.
3/ Les travaux de la rue des Gascoins sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35

MONTEL Caroline

MAIRIE DE RICHEBOURG
78550 YVELINES